

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE LA JUSTICE

*Secrétariat Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature*

Décision N° 000105 /MJ/GS/SP/CSM

du 24 JUIL 2019

Accordant un congé administratif à certains
Magistrats.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

- Vu** la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu** la loi n°2018-36 du 24 mai 2018, portant statut de la magistrature ;
- Vu** la loi n°2018-37 du 1^{er} juin 2018, fixant l'organisation et la compétence des juridictions en République du Niger ;
- Vu** le Décret n° 2016-161/PRN du 2 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-572/PRN du 19 octobre 2016, portant remaniement des membres du Gouvernement, et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** le décret n°2016-623/PRN du 14 novembre 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués, modifié et complété par le décret n°2018-475/PRN du 09 juillet 2018 ;
- Vu** le décret n°2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018-476/PM du 09 juillet 2018 ;
- Vu** le décret n°2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2016-164/PRN du 11 avril 2016, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2018-908/PRN/MJ du 28 décembre 2018, portant organisation du Ministère de la Justice ;

- Vu** le décret n°2019-195/PRN/MJ du 15 avril 2019, portant modalités d'application de la loi n°2018-36 du 24 mai 2018 portant statut de la Magistrature ;
- Vu** l'arrêté n°000096/MJ/GS/SP/CSM du 03 juillet 2019, fixant les vacances judiciaires 2016 ;

DECIDE :

Article premier : Un congé administratif de trente (30) jours, pour les périodes ci-dessous indiquées, est accordé aux Magistrats dont les noms suivent :

Du 1^{er} aout au 30 aout 2019

- Monsieur **Ibrahim Jean Etienne**, Secrétaire Général Adjoint du Ministère de la Justice ;
- Madame **Fatondji Florentine Georgette**, Présidente de la Commission Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite des Migrants ;
- Monsieur **Sada Moussa**, Directeur de la Communication, de l'Information et des Relations Publiques.

Du 15 aout au 15 septembre 2019

Monsieur **Ousseini M. S. Djibagé**, Secrétaire Permanent du Comité Interministériel chargé de la Rédaction des Rapports aux Traités et de l'Examen Périodique Universel.

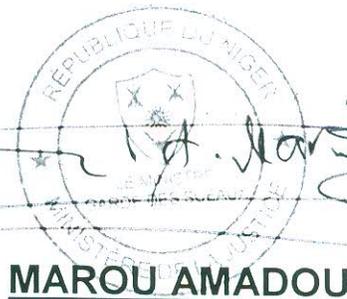
Du 1^{er} septembre au 30 septembre 2019

- Madame **Adamou Bibata Boubacar**, Secrétaire Générale du Ministère de la Justice ;
- Monsieur **Issa Wassey**, Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Article 2 : La présente décision sera publié et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

PRN/CAB.....1
PM/CAB.....1
MJ/CAB.....1
SP/CSM/dossier.....
Intéressés.....
Chrono.....1


MAROU AMADOU